PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général du Gouvernement
Direction des services
administratifs et financiers

Annexe 3 au CCTP
Volet initial juillet 2026 : Liste des applicatifs dites standards des SPM

Objet du marché :	Lot1 - Marché de Maintenance des applications dites standards de l'Etat

Personne Publique contractante :	Services du Premier ministre Direction des Services administratifs et financiers 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS

Ordonnateur :	Monsieur le Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS / Tél. : 01 42 75 80 00

Le présent document présente la liste du périmètre applicatifs à prendre en compte pour le volet initial de SUMME26

Table des matières

1. GLOBAL Applicable 3
1.1 Cadre 3
1.2 Chiffre et éléments de synthèse des applicatifs 3
1.2.1 L'interaction Homme Machine 3
1.2.2 Gestion des données 4
1.2.3 Qualité de l'application 4
1.2.4 Criticité de l'application 5
1.2.5 Architecture technique 5
1.2.6 La complexité 5
2. MANDATS 6
2.1 Description de l'application 6
2.2 Caractéristiques de l'application 6
3. RIM2 7
3.1 Description de l'application 7
3.2 Caractéristiques de l'application 7
4. BASILIC 8
4.1 Description de l'application 8
4.2 Caractéristiques de l'application 8
5. AIVS 10
5.1 Description de l'application 10
5.2 Description de l'application 10
5.3 Caractéristiques de l'application 10
6. BIVIA 11
6.1 Description de l'application 11
6.2 Caractéristiques de l'application 11
7. AGLAE 12
7.1 Description de l'application 12
7.2 Caractéristiques de l'application 12

1. GLOBAL APPLICABLE

1.1 Cadre

Les applications accessibles uniquement aux utilisateurs SPM sont dans le réseau Matignon. Celui-ci est accessible uniquement via le réseau interne des SPM.

Note : Les applications interministérielles passent par le réseau RIE. Les SPM sont susceptibles d'offrir de telles applications.

1.2 Chiffre et éléments de synthèse des applicatifs

1.2.1 L'interaction Homme Machine

1.2.1.1 **Nombre d'écrans ou d'onglets**

Référence pour la complexité :

- Inférieur ou égal à 20=1
- Entre 21 et 50 = 2
- Entre 51 et 100= 3
- Plus de 100=4

1.2.1.2 **Nombre moyen de champs par écran/onglet**

Référence pour la complexité :

- Inférieur ou égal à 10= 1
- Entre 11 et 20= 2
- Entre 21 et 40= 3
- Plus de 40=4

1.2.1.3 **Nombre d'éditions/rapports**

Référence pour la complexité :

- inférieur ou égal à 10=1
- entre 11 et 20=2
- entre 21 et 30=3
- plus de 30=4

1.2.1.4 **Nombre moyen de champs par édition/rapport**

Référence pour la complexité :

- inférieur ou égal à 10=1
- entre 11 et 20=2
- entre 21 et 40=3
- plus de 40=4

1.2.2 Gestion des données

1.2.2.1 **Nombre de tables en base de données**

Référence pour la complexité :

- Pas de tables = 0
- De 1 à 100 = 1
- De 101 à 300 =2
- De 301 à 500 =3
- Plus de 500 = 4

1.2.3 Qualité de l'application

1.2.3.1 **Qualité de la documentation fonctionnelle**

Référence pour la complexité :

- 0= Très correcte
- 1= correcte
- 2= moyenne
- 3= faible (incomplète)
- 4= inexistante

1.2.3.2 **Qualité de la documentation technique**

Référence pour la complexité :

- 0= Très correcte
- 1= correcte
- 2= moyenne
- 3= faible (incomplète)
- 4= inexistante

1.2.3.3 **Nombre d'anomalies bloquantes (sur les 12 derniers mois)**

Référence pour la complexité :

- 0= zéro anomalie bloquante
- entre 1 et 3 anomalies=1
- entre 4 et 6 = 2
- entre 7 et 10 =3
- plus de 10 = 4

1.2.3.4 **Nombre d'anomalies mineurs (sur les 12 derniers mois)**

Référence pour la complexité :

- 0= zéro anomalie bloquante
- entre 1 et 30 anomalies=1

- entre 31 et 60 = 2
- entre 61 et 100 =3
- plus de 100 = 4

1.2.4 Criticité de l'application

La criticité de l'application est définie par les SPM suivant le besoin des utilisateurs et des enjeux associés.

- non critique = 0
- application critique = 1
- application très critique = 2

1.2.5 Architecture technique

1.2.5.1 Nombre de lignes de code spécifique

Référence pour la complexité :

- moins de 100 000 lignes = 1
- entre 100 k et 500 k lignes = 2
- entre 500 k et 1 million de lignes = 3
- plus de 1 million de lignes = 4

1.2.5.2 Usage d'un framework de développement

Référence pour la complexité :

- Oui=1
- non = 2

1.2.5.3 Nombre de langages de développement (hors Html/CSS) mis en œuvre ou à mettre en œuvre

Référence pour la complexité :

- 1 ou 2 langages = 1
- 3 langages =2
- plus de 3 langages de développement = 3

1.2.6 La complexité

Référence pour la complexité:
Total < ou = 1,5 Simple
Total > 1,5 et < 2 Moyenne
Total > ou = 2 et < ou = 2,75 Complexe

2. MANDATS

2.1 Description de l'application

L'application Mandats permet au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) de contrôler la régularité des nominations au sein des organes de direction, et d'administration des entreprises, et établissements publics.

Les fonctionnalités majeures de l'application Mandats sont :

- création, modification, recherche, liste, consultation et édition des entités : Mandats, Organismes et Individus ;
- export Word ou CSV des résultats de recherche ou des fiches de consultation ;
- administration des tables de référence ;
- alerte par courriels (Exemple : mandats vacants).

Les utilisateurs de l'application sont limités aux Services du Premier ministre. L'application est disponible par le biais du Réseau Matignon.

2.2 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	Décembre 2015
Criticité de l'application	Critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Simple
Nombre de serveurs	2
Composants logiciels	• Debian • Apache (+mod SSL) • PHP • Laminas • Doctrine • PostgreSQL
Authentification	SSO
Nombre d'utilisateurs	Moins de 50 utilisateurs sur 3 profils applicatifs.
Navigateur	Web : Firefox
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation Dossier d'exploitation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	50 écrans 16 669 lignes
Nombre de tables en base de données	31
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs	0/0/0

3. RIM2

3.1 Description de l'application

Le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) est en charge de l'organisation des réunions interministérielles.

L'application « RIM2 » permet la gestion des réunions interministérielles. Les principales fonctionnalités de l'application sont :

- Gestion des convocations : créer, modifier, valider, diffuser ou supprimer une convocation
- Consultation des convocations d'un Gouvernement
- Gestion des tables administratives (utilisateurs, groupes, gouvernement, salles, …)
- Gestion des pièces jointes
- Génération des convocations
- Diffusion des convocations
- Diffusion des comptes rendus

L'application permet de diffuser les convocations et comptes rendus par courriel (ordre du jour et pièces jointes de ces réunions) aux participants de ces réunions.
L'application est disponible via le Réseau Matignon.

3.2 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	2015
Criticité de l'application	Très critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Complexe
Nombre de serveurs	2
Composants logiciels	• Debian • Apache (+mod SSL +mod security) • PHP • Laminas • PostgreSQL
Authentification	AD
Nombre d'utilisateurs	Moins de 200 utilisateurs sur 5 profils applicatifs.
Navigateur	Web
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation Dossier d'exploitation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	30 à 40 40373 lignes
Nombre de tables en base de données	100
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs	5/5/10

4. BASILIC

4.1 Description de l'application

L'application « BASILIC » (Base de suivi interministériel en ligne des instances consultatives) a pour vocation de faciliter la saisie et la consultation des données relatives au suivi des instances consultatives par le Secrétariat général du Gouvernement (SGG).
Cette application vise à :

- fiabiliser les informations des ministères et assurer un meilleur suivi, notamment juridique, des commissions administratives ;
- permettre de parfaire l'élaboration de l'annexe au projet de loi de finances « jaune budgétaire » (lot n°2) ;
- faire respecter la règle du gage (lot n°3) selon laquelle toute nouvelle création d'un organisme consultatif doit être accompagnée de la suppression simultanée d'un autre de ces organismes en application de la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012 relative à la réduction du nombre des commissions consultatives.

Le Secrétariat général du Gouvernement, chargé du suivi des instances consultatives auprès des ministères, assure la supervision de la collecte des données par les ministères et demeure en charge de l'envoi du jaune budgétaire consolidé à la direction du budget.

L'application BASILIC permet à partir de la saisie directement effectuée par les ministères :

- le recensement et la mise à jour simplifiée des instances consultatives,
- le suivi automatisé des instances (alertes et traitement par lot),
- la production simplifiée de rapports (ex : Jaune budgétaire),
- le partage d'informations concernant les Instances consultatives.

L'application permet aussi la gestion des habilitations, des ministères, des instances consultatives, des données de référence, de la maintenance.
Les informations transitent au moyen du réseau interministériel de l'Etat.

4.2 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	juillet-14
Criticité de l'application	Critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Simple
Nombre de serveurs	2
Composants logiciels	• Debian • Apache • PHP • PHPdocx • Laminas • MySQL
Authentification	Applicatif/SSO
Nombre d'utilisateurs	Moins de 100 avec 3 profils applicatifs
Navigateur	Web
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation

	Dossier d'exploitation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	40-50 240 508 lignes
Nombre de tables en base de données	17
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs	0/0/0

5. AIVS

5.1 Description de l'application

5.2 Description de l'application

La Commission d'Indemnisations des Victimes de Spoliations (CIVS) est chargée d'examiner les demandes individuelles présentées par les victimes ou par leurs ayants droit pour la réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens intervenues du fait des législations antisémites prises, pendant l'Occupation, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy.

La Commission est chargée d'élaborer et de proposer des mesures de réparation ou d'indemnisation appropriées. Elle peut émettre toutes recommandations utiles, notamment en matière d'indemnisation.

L'application web AIVS permet la gestion et le suivi des dossiers de demande d'indemnisations des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

5.3 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	Octobre 2019
Criticité de l'application	Critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Moyenne
Nombre de serveurs	2
Composants logiciels	• Apache • Debian • PHP • Laminas • PostgresSQL
Authentification	LDAP
Nombre d'utilisateurs	20 utilisateurs sur 2 profils
Navigateur	Web
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	Environ 30 écrans 35 094 lignes
Nombre de tables en base de données	44
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs)	16/2/17

6. BIVIA

6.1 Description de l'application

La Commission d'Indemnisations des Victimes de Spoliations (CIVS) est chargée d'examiner les demandes individuelles présentées par les victimes ou par leurs ayants droit pour la réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens intervenues du fait des législations antisémites prises, pendant l'Occupation, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy.

La Commission est chargée d'élaborer et de proposer des mesures de réparation ou d'indemnisation appropriées. Elle peut émettre toutes recommandations utiles, notamment en matière d'indemnisation.

L'application BIVIA est une **B**ase permettant le suivi de l'**I**ndemnisation des **V**ictimes après **I**nstruction **A**dministrative.

6.2 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	Septembre 19
Criticité de l'application	Critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Simple
Nombre de serveurs	2
Composants logiciels	• Apache • Debian • PHP • Laminas • Postgres
Authentification	LDAP
Nombre d'utilisateurs	5 utilisateurs sur 1 profil unique
Navigateur	Web
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation Dossier d'exploitation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	Environ 20 écrans 18 364 lignes
Nombre de tables en base de données	10
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs)	1/0/1

7. AGLAE

7.1 Description de l'application

Dans le cadre de ces missions, la direction des services administratifs et financiers (DSAF) a mis en œuvre un outil intitulé « AGLAE ».

Cette application permet à la sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI) de la DSAF d'assurer le suivi des enveloppes de fonctionnement des services soutenus par la DSAF.

L'application AGLAE permet également aux services soutenus de suivre le détail de leurs dépenses.

7.2 Caractéristiques de l'application

1ère mise en production	Septembre 2017
Criticité de l'application	Critique
Complexité de l'application après calcul (estimatif)	Complexe
Nombre de serveurs	3
Composants logiciels	• Apache • Tomcat • Java SE • PostGreSQL • Debian • Axelor
Authentification	LDAP
Nombre d'utilisateurs	124 utilisateurs sur 5 profils
Navigateur	Web
Documentation	Spécifications fonctionnelles détaillées Dossier d'architecture technique Dossier d'installation Dossier d'exploitation
Nombre d'écrans Nombre lignes de code	Environ 22 écrans 15 167 lignes
Nombre de tables en base de données	Pas d'information
Nombre d'anomalies sur les 12 derniers mois (majeurs/bloquantes/mineurs)	16/2/17

8. TABLEAU DES COMPLEXITES

Entité	Site web	Complexité technique du site web	Nombre d'anomalies de l'année N-1		
			Bloquante	Majeure	Mineure
DSAF	AGLAE	Complexe	2	16	17
CIVS	AIVS	Moyenne	0	7	14
CIVS	BIVIA	Simple	0	1	1
SGG	BASILIC	Simple	0	0	0
SGG	MANDATS	Simple	0	0	0
SGG	RIM2	Complexe	2	1	5